

**CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE BADMINTON  
BENJAMINS / MINIMES  
SIMPLE ELITE et PROMOTIONNEL SECTIONS LICENCIES P  
Mercredi 18 JANVIER 2023 à JANZE (35)**

**Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.**

<b>Date limite des championnats départementaux :</b>	<b>Mercredi 4 janvier 2023</b> <i>(report en raison de la vigilance orange le 14/12/22)</i>
<b>LIEU :</b>	<b>Salles municipales - JANZE</b>
<b>RESPONSABLE DES TABLEAUX :</b>	<b>M. Christophe HARDY – 06.78.12.48.24</b> Etablissement : Jeanne d'Arc FOUGERES – 02.99.99.07.41
<b>RESPONSABLE DES INSTALLATIONS :</b>	<b>M. Jean-Charles GUILLEMET – 06.74.72.55.33</b> <b>à contacter en cas de souci le jour de la compétition</b> Etablissement : St Joseph JANZE – 02.99.47.00.71
<b>RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :</b>	<b>Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65</b> Directeur régional de l'Ugsel Bretagne
<b>RENDEZ-VOUS :</b>	<b>10 h 00</b>
<b>DEBUT DE COMPETITION :</b>	<b>10 h 30 IMPERATIF</b>
<b>FIN DE COMPETITION :</b>	<b>16 h 30</b>

**Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.**

**Situation** : Rue Pierre et Marie Curie.

**Accès** : En venant de Rennes, direction Angers par la D 163.

1- **Pour ceux qui viennent en voiture** : Prendre la sortie Janzé sud D 777 – traverser le centre-ville,  
Au rond-point de l'église, suivre la direction de Vitré,  
Les salles se trouvent à gauche avant la sortie d'agglomération.

2- **Pour ceux qui viennent en car** :

**Ne pas prendre** la sortie Janzé sud D 777 – poursuivre le contournement,  
Au 1<sup>er</sup> rond-point suivre la direction Vitré/Pire/Seiche/D 777 sur 1,5 km,  
Prendre la 1<sup>ère</sup> sortie Janzé – centre-ville, à gauche – indication UGSEL,  
Prendre la 1<sup>ère</sup> rue à droite, les salles se trouvent à 50 m.

**Répartition des salles** : (de part et d'autre de la rue d'accès)

**A gauche** = **BG ELITE et Promo Sections/Licenciés** : **Salle 2** (10 terrains).  
= **BF ELITE et Promo Sections/Licenciés** : **Salle 1** (6 terrains).

**A droite** = **MF Elite et MG Promo Sections/Licenciés** : **Salle 4** (7 terrains).  
= **MG Elite et MF Promo Sections/Licenciés** : **Salle 3** (7 terrains).

**ATTENTION** : cette répartition peut être modifiée en fonction du nombre de participants par catégorie.

**LICENCE SPORTIVE** : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2022/2023.  
En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

**LICENCE ENCADRANT** : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2022/2023.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

**Jury** : Chaque établissement représenté est censé fournir au minimum 1 JUGE pour assurer les rotations aux tables de marques.

Lorsque les élèves d'un établissement sont confiés à un collègue d'un autre établissement ou à des parents pour cause d'absence du professeur EPS, il est très IMPORTANT de prévenir le responsable des tableaux de cette absence afin qu'il puisse en tenir compte sur le planning de rotation des tables de marques.

### **FORMATION DE JEUNES OFFICIELS :**

Il n'y aura pas de formation JO durant cette compétition.

### **Qualifications au championnat national :**

Se référer au dernier règlement territorial et aux quotas territoriaux.

**Forfaits** : Pour permettre la communication des informations mais aussi la gestion des repêchages, c'est l'Ugsel Bretagne qui centralise les forfaits. Pour la prévenir, privilégier l'information par courriel : [ugsel.bretagne@e-c.bzh](mailto:ugsel.bretagne@e-c.bzh).

**Prévenir d'un forfait donne la possibilité de repêcher un joueur !**

Les repêchages sont communiqués aux établissements par courriel. Quelle que soit la réponse (positive ou négative) les professeurs doivent répondre à l'UGSEL Bretagne. Les listes de qualifiés sont, si possible, mises à jour au fur et à mesure de leur évolution sur le site internet.

### **DISCIPLINE - PROPRETE :**

**PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugsel,  
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES  
doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la  
PROPRETE DES LIEUX.**

### **Informations :**

- Prévoir son pique-nique.
- Les volants de la compétition sont fournis par l'Ugsel Bretagne mais pas ceux nécessaires aux entraînements.

*ugselbretagnebadmintonugselbretagnebadmintonugselbretagnebadminton*



## **COMPETITION NATIONALE :**



<b>Date limite des championnats territoriaux :</b>	<b>Mercredi 12 avril 2023</b>
<b>DATES du championnat national :</b>	<b>(9) 10-11 MAI 2023</b>
<b>LIEU :</b>	<b>CHOLET (49) (à confirmer)</b>

**QUALIFICATIONS** : La région dispose d'un quota défini comme suit :

Quotas de base : 4 individuels par catégorie en promotionnel B/M/C.  
2 individuels par catégorie en promotionnel J.

- 2 individuels par catégorie en élite B/M/C/J.
- 2 équipes par catégorie en promotionnel B/M/CJ (3 catégories).
- 1 équipe par catégorie en élite B/M/CJ (3 catégories).

Quotas supplémentaires : Sur la base des résultats N-1, apportent un quota supplémentaire au territoire les :

- Podiums en individuel et équipe promotionnel.
- Finalistes en individuel et équipe élite.

Sur la base des pratiquants du territoire N-1.

Ces quotas sont consultables sur le site internet de l'Ugsel nationale.

Les qualifications exceptionnelles acceptées entrent dans les quotas territoriaux.

Les qualifications sont mentionnées sur les résultats territoriaux.

### **PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :**

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Pour présenter le maximum de compétiteurs en fonction des quotas attribués à la région, il est **IMPORTANT** de communiquer très rapidement un **FORFAIT** au secrétariat régional afin qu'il puisse proposer la place libre à un autre compétiteur dans un délai raisonnable.

\* Les lieux et dates de la compétition nationale sont connus à l'avance.

Chaque professeur connaît le niveau de ses élèves.

Pour celles et ceux susceptibles d'être qualifiés au championnat national, il serait INTERESSANT de leur poser la question de leur participation au championnat national avant la compétition régionale. En cas de réponse négative, il suffit de communiquer l'information au responsable de la compétition qui en tiendra compte pour le calcul des qualifications.

\* Enfin, chaque professeur connaît également les capacités humaines et financières de son établissement. Si une participation au championnat national est impossible pour l'une ou l'autre de ces raisons, il est IMPORTANT de le signaler lors du championnat régional.

Ces démarches permettront un gain de temps appréciable pour tous par une communication plus efficace des qualifications.

**ATTENTION : la déclaration d'un forfait est irréversible tant qu'elle n'est pas suivie d'un autre forfait dans la même catégorie...**

CONSEIL

### **DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :**



***Un championnat sportif est considéré par le rectorat comme une sortie scolaire. En conséquence, chaque établissement devant se déplacer avec ses élèves hors académie doit déclarer sur TOUTATICE ce transport en fournissant les documents suivants :***

***1- La circulaire du championnat.***

***2- Le programme du championnat,***

***3- La liste des élèves et des adultes accompagnants de cette sortie.***

***Pour effectuer cette démarche, il faut se rapprocher des secrétariats d'établissements. Un professeur n'a (normalement) pas accès à cet espace.***

***NB : une dérogation a été obtenue pour les déplacements intra-territoires qui, normalement, sont également concernés par cette règle.***

En raison de la relative proximité géographique de ce championnat national,  
L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement.

ugselbretagneadmintonugselbretagneadmintonugselbretagneadminton

**Secrétariat UGSEL Bretagne** : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01  
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : [ugsel.bretagne@e-c.bzh](mailto:ugsel.bretagne@e-c.bzh) – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>  
**Ugsel nationale – Site** : <http://www.ugsel.org>